

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Décadi 10 Nivôse, an V.

( Vendredi 30 Décembre 1796 ).

*Proclamation du sénat de Bologne aux habitans de ce pays, qui leur enjoint de déclarer au plutôt toute l'argenterie qu'ils n'auroient pas déclarée. — Détails de la maladie et de la mort de l'impératrice de Russie. — Nouvelles officielles arrivées à Londres, qui confirment les nouveaux massacres arrivés au Port-au-Prince. — Résolution qui autorise la vente des presbyteres. — Débats relatifs au projet de résolution sur la calomnie.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## I T A L I E.

*De Florence, le 2 décembre.*

Le directoire exécutif, ayant donné une nouvelle preuve de confiance au citoyen Miot, ministre plénipotentiaire de la république française à la cour de Toscane, en le nommant son commissaire dans les départemens du Liamone et du Golo, en Corse, ce ministre, avant de partir, a eu l'honneur de prendre congé de S. A. R., et de lui présenter le citoyen Fréville, comme chargé des affaires de la république pendant son absence.

*De Rome, le 3 décembre.*

L'esprit satyrique des Romains vient de causer des désagréemens au saint-pere. Le roi d'Espagne, informé des propos injurieux qu'on s'étoit permis contre son ministre Azzara, a chargé le nonce du pape de faire connoître à sa cour combien ses procédés avoient indigné S. M. catholique, et de faire sentir la nécessité d'une réparation éclatante. Les auditeurs de rote espagnols, sans doute par ordre de leur cour, ont écrit au secrétaire d'état qu'ils ne pourroient remplir les fonctions de leur charge que lorsque sa sainteté auroit témoigné au ministre de leur souverain toute la considération qui lui est due.

Les ennemis de M. Azzara se permettoient d'autant plus de l'insulter, qu'ils étoient persuadés qu'il n'oseroit revenir à Rome. Mais ils ont mal jugé de son caractère. Ce ministre non seulement reparoîtra à la cour de Rome, mais il y fera, dit-on, sentir avec encore plus de hauteur toute l'influence de S. M. C. qu'il est plus important de ménager aujourd'hui que jamais.

*De Bologne, le 3 décembre.*

Le sénat, par une proclamation du 25 novembre, après avoir exposé les besoins publics et réveillé le patriotisme des citoyens, leur a intimé de nouveau de déclarer, dans le terme de trois jours pour la ville et de huit pour le terri-

toire, toute l'argenterie qu'il n'auroient pas déjà déclarée, et particulièrement les couverts, la vaisselle et l'argent en barre, etc. Ils sont dispensés de faire déclaration de petits objets quand même ils auroient été compris dans la proclamation précédente. Le sénat ordonne aussi de déclarer l'argenterie qu'on pourroit avoir en gage, en dépôt ou à tout autre titre appartenant aux autres. Il offre la récompense d'un tiers à ceux qui dénonceront l'argent caché, soustrait ou expédié en masse hors du territoire.

## A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 16 décembre.*

L'empereur de Russie a révoqué l'Ukase de la fene impératrice, qui ordonnoit un nouveau recrutement dans tous ses états; néanmoins les recrues déjà levées seront tenues de rejoindre les corps pour lesquels on les destinoit.

Une feuille de Hambourg donne les détails suivans sur les circonstances de la mort de Catherine II. Cette princesse avoit depuis quelque tems une enflure aux jambes; elle prit quelques remèdes contre cette incommodité, et à la suite de ces remèdes il lui survint une colique très-forte. Le 15 novembre, on la trouva enfermée dans son cabinet, étendue par terre, et sans connoissance, les pieds vers la porte. Elle vécut encore deux jours, mais sans pouvoir recouvrer l'usage de ses sens.

Suivant quelques gazettes de Souabe, M. le comte de Dietrichstein, colonel autrichien, doit être parti de Vienne pour Paris; M. de Bulow, ministre hanovrien, est parti de Bâle pour la même ville. Plusieurs autres circonstances ne permettent pas de douter que les négociations de paix n'aient fait en ce moment les progrès les plus satisfaisans.

## S U I S S E.

*De Bâle, le 22 décembre.*

L'archiduc Charles se rend tous les jours de son quartier-général d'Ossembourg au camp devant Kehl. Il avoit espéré prendre ce fort avant le nouvel an; mais comme il voit que par la résistance héroïque des Français, et par le tems, qui contrarie tous ses projets, il ne pourra pas parvenir à son but sans sacrifier peut-être la moitié de son armée, il paroît très-mécontent. On croit qu'il

sera obligé sous peu de lever le siege et de faire entrer ses troupes dans les cantonnemens d'hiver. C'est proprement le général Latour qui dirige le siege. Ce général n'ayant pas la réputation d'avoir beaucoup de connoissances militaires, a eu pour adjoints le général Klinglin, émigré et ci-devant commandant de Strasbourg, et le professeur Traiteur, de Heidelberg, qui a fait le plan de la tête de pont de Mannheim, et passe pour un excellent ingénieur. Les généraux Nauendorff, Petrasch et Kerin sont aussi souvent consultés; mais comme ils sont souvent d'une opinion très-différente de celle du comte de Latour, rien n'est ordinairement décidé dans les conseils de guerre. Les disputes des généraux influent sur les dispositions des soldats; chaque bataillon prend parti pour une opinion ou une autre; de-là une certaine animosité, une division entre les différens régimens, qui a souvent failli d'être très-funeste aux Autrichiens. Joignez à cela le dénuement absolu dans lequel se trouvent les soldats, qui sont exposés, dans cette saison rigoureuse, à toutes les incommodités de l'air, sans avoir, souvent pendant trois jours, qu'une petite portion de mauvais pain de munition et un peu d'eau-de-vie; et vous serez peut-être persuadé comme moi de la levée prochaine du siege de Kehl.

#### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 23 décembre.*

La cour prendra le deuil pour la mort de l'impératrice de Russie. On a envoyé à sir Charles Whitworth, notre ministre à Pétersbourg, des pouvoirs pour féliciter le nouvel empereur sur son avènement au trône.

Le ministère a reçu des lettres officielles du major-général Gordon-Forbes, qui commande les troupes de sa majesté dans l'isle Saint-Domingue. Ces lettres, datées de Port-au-Prince le 9 octobre 1796, en confirment les avis qu'on avoit reçus de nouveaux massacres dans cette malheureuse colonie, et annoncent que la situation des Anglais y est plus favorable qu'elle ne l'avoit encore été. Les succès que le major-général Bowyer a obtenus à Jérémie, et les divisions qui se sont élevées parmi les ennemis dans la partie du Sud, où tous les républicains blancs ont été égorgés après leur défaite, ont assuré à nos troupes la possession tranquille du quartier important de la Grande-Anse.

Le même esprit de discorde regne parmi les républicains dans la partie du Nord, et les succès de nos troupes sur les frontieres de la partie espagnole, ont encouragé les restes du corps de *Jean-François* à se joindre à nous; il en est résulté plusieurs combats où nous avons eu l'avantage et fait un assez grand nombre de prisonniers.

Le quartier de Saint-Marc et le mole Saint-Nicolas sont aussi dans un état de parfaite sécurité. La paroisse de l'Anahie n'a jamais été dans un état de culture plus florissant et les negres plus paisibles et plus soumis. Telle est la confiance générale dans ces canons, que les propriétaires y importent chaque jour, de la Jamaïque un grand nombre de nouveaux negres.

Le secrétaire d'état Dundas a remis à la chambre des communes un état détaillé des revenus, des produits du commerce, des dettes, etc. de la compagnie des Indes orientales; par lequel il paroît que les affaires de cette compagnie sont dans un état plus florissant et plus profitable au gouvernement qu'elles ne l'ont jamais été.

On attend avec impatience le résultat des propositions

que le lord Malmesbury a dû faire au gouvernement de France, d'après les dépêches que lui a portées M. Elliot. Mais la mort de l'impératrice de Russie, dit le *Morning-Chronicle*, peut faire un très-grand changement dans l'état de la négociation; et M. Pitt, qui en tout se conduit plutôt par expédiens que par principes, aura peut-être besoin de faire pour les propositions de paix comme il fait pour tous ses actes de parlement, d'en faire de nouvelles pour expliquer ou amender les premières.

Le contre-amiral Parker doit partir sous peu de jours de Portsmouth pour se rendre dans la Méditerranée avec les vaisseaux le *Namur*, de 98 canons, le *Colosse* et l'*Invincible*, de 74.

Le vice-amiral Gardner a arboré son pavillon sur le *Royal-Souverain*, de 110 canons, et a le commandement d'une escadre en station dans la Manche.

Il paroît, par les avis multipliés que l'amirauté reçoit sur l'escadre de Brest, qu'on en épie avec grand soin tous les mouvemens. On s'attend à la voir sortir à chaque instant, et l'on est partagé sur sa destination entre l'Irlande.

#### B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 6 nivôse.*

Les lettres des bords du Rhin marquent qu'il a quelques jours que les patrouilles autrichiennes s'étant avancées près de la tête du pont de Neuwied, cela avoit tellement donné l'alarme au détachement de troupes françaises qui l'occupoient encore, qu'il avoit fait un feu très-vif sur l'ennemi, qui avoit donné lieu à une fusillade si violente que cela avoit occasionné une alarme à tous les cantonnemens des deux rives du Rhin. Suivant les mêmes lettres, il est bien certain que des arrangemens préliminaires d'une suspension d'armes ont été conclus entre les généraux républicains et impériaux, mais on en attend la ratification. D'ici à cette époque, comme l'on craint que l'ennemi ne fasse quelque tentative pour s'emparer de la tête de pont de Neuwied, on vient d'y envoyer un renfort, ainsi que dans l'isle située au milieu du Rhin. Du côté du Hundsruck, l'on apprend que l'aile gauche de l'armée de Sambre et Meuse est en mouvement sur tous les points pour entrer en cantonnement d'hiver.

Des lettres du quartier-général de l'armée de Sambre et Meuse nous annoncent que le général Beurnoaville est grièvement malade à Boum.

#### F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

*De Strasbourg, le 5 nivôse.*

L'ennemi a cherché en vain à détruire un épanouissement et une digue que nous avons construits après avoir abandonné la maison de poste.

Il a fait aussi un essai pour brûler notre pont de bateaux au moyen d'un petit bateau rempli de bombes et d'artifices, mais nos pontonniers s'en sont emparés avant qu'on ait pu en faire aucun usage. Il a été amené ici.

Avant-hier nous avons attaqué l'ennemi dans ses retranchemens; hier il est venu nous attaquer dans les nôtres, et y a eu bien du sang répandu sans qu'il en résulte aucun changement de part ni d'autre.

Il paroît qu'il y a eu cette nuit une attaque très-vive, depuis quatre heures du matin jusqu'au moment du départ du courrier, on a entendu un bruit continu de canonnade de mousqueterie.

Le temps  
noige; auj  
D

Le direc  
prise par  
la nominat  
tion centra  
ses deux c  
toyens qui  
de la confi  
tie de la  
amis de P  
qui sont à

D É R

Le nomi  
cutif près  
en allant  
Plusieurs  
cachés der

Il est ar  
a eu rien de  
mi, retiré  
miquiter le  
vivres.

Nos mal  
rentré dans  
ranforts cor  
traversent  
Notre po  
rapports es

Le citoy  
en Toscane  
Corse, est  
Le citoyen  
à Florence  
du grand-d

Aux

Combien  
littiques, é  
mois, cet  
fusions. Ce  
la nation f  
L'an 2<sup>e</sup>  
mots, unis

murs de no  
sous le noi  
dans la vill  
nos feroees  
les prêtres  
fédéralistes  
Le tigre  
leur âge

Le tems est affreux ; il y a eu hier de la pluie et de la neige ; aujourd'hui il gele très-fort.

DÉPARTEMENT DE L'AIN.

De Ferney-Voltaire, le 2 nivôse.

Le directoire exécutif, dont la religion avoit été surprise par des désorganiseurs de la faction jacobite, dans la nomination de ses commissaires près de l'administration centrale du département de l'Ain et de l'administration municipale de Ferney-Voltaire, vient de destituer ses deux commissaires et de les remplacer par des citoyens qui jouissent, par leur moralité et leur civisme, de la confiance et de l'estime publique. Cet acte de justice de la part du gouvernement doit rassurer tous les amis de l'ordre, de la justice et des loix, sur les choix qui sont à sa nomination.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

De Caen, le 3 nivôse.

Le nommé Forestier, commissaire du directoire exécutif près le canton du Pont-d'Oailly, a été assassiné en allant au lieu des séances de cette administration. Plusieurs coups de fusil tirés sur lui par des individus cachés derrière un mur, l'ont étendu mort sur la place.

De Paris, le 9 nivôse.

Il est arrivé hier un courier de l'armée d'Italie. Il n'y a eu rien de remarquable depuis la bataille d'Arcole ; l'ennemi, retiré dans le Tyrol et derrière la Brenta, n'a pas osé inquiéter le blocus de Mantoue, qui consomme ses derniers vivres.

Nos malades sont moins nombreux ; il en est beaucoup rentré dans les corps de l'armée qui a, d'ailleurs, reçu des renforts considérables, et qui en attend de nouveaux qui traversent, en ce moment, les Alpes.

Notre position, en Italie, est satisfaisante sous tous les rapports essentiels.

(Extrait du Rédacteur).

Le citoyen Miot, ci-devant ministre de la république en Toscane, aujourd'hui commissaire du directoire en Corse, est nommé ambassadeur auprès du roi de Sardaigne. Le citoyen Cacault, agent de la république à Rome, passe à Florence en qualité de ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc de Toscane.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Combien de crimes, commis pendant nos convulsions politiques, échapperont à l'histoire ! Transmettons-lui, au moins, ceux qui peuvent ajouter à l'horreur des révolutions. Ce sera, en outre, venger, au yeux de l'humanité, la nation française qui gémit sur ces crimes.

L'an 2<sup>e</sup>. de la république française, à cette époque où les mots, *unité, indivisibilité, fraternité*, étoient inscrits sur les murs de nos habitations, la troupe de jeunes enfans, connue sous le nom de *Régiment Royal-Bonbon*, fut désignée, dans la ville de Rennes, par nos sanguinaires procureurs et nos féroces généraux, pour fusiller en masse les chouans, les prêtres, les nobles, les aristocrates, les modérés, les fédéralistes, les suspects, tous alors dévoués à la mort.

Le tigre attend, pour hasarder ses petits au carnage, que leur âge, leur force, leur courage, leur caractère de

tigre enfin, les mettent en état d'attaquer leur proie ; et ce n'est pas un tigre que le tigre dévore, tandis que l'homme fait de sa génération naissante des bourreaux et des assassins de ses semblables.

Si j'étois poète tragique, je pourrais m'écrier dans une imprécation, que les peres de ces bourreaux-enfans trouvent dans leurs fils autant de parricides, autant de nouveaux Brutus, qui les poignardent un jour, pour prix de la cruauté ou de la lâcheté qui a armé leurs mains innocentes.

Si je me laissois aller au sentiment d'indignation que m'inspire une telle dépravation, je voudrais pour la punition de ces peres coupables, qu'ils vécussent seulement assez pour voir leurs enfans, corrompus par ces exemples et ces habitudes de cruauté, expier dans le mépris ou l'horreur publique le fruit d'une si execrable éducation.

C. de V.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Suite de la séance du 8 nivôse.

Voici le nombre des députés à élire pour les colonies.

Isle Saint-Dominique, 2—5. Guadeloupe, 1—1. Martinique, 1—1. Guiane française, 1—1. Sainte-Lucie, 1—1. Isle de France, 1—1. Isle de la Réunion, 1—1. Indes orientales, 1—1.

Boardon demande la parole. Il expose que ce n'est pas sans étonnement qu'il a vu dans ce tableau la population de Saint-Domingue portée à 900 mille hommes. On ne l'estimoit dans l'ancien régime que de 500 mille hommes. Depuis, la race blanche a presque entièrement disparu, et celle des mulâtres et noirs a été bien diminuée.

En vain, dirait-on que nous possédons aujourd'hui la partie espagnole. Cette partie de Saint-Domingue, n'est, certes, pas assez peuplée pour augmenter de quatre cents mille hommes, ce qui étoit l'ancienne population de la partie que nous possédions après avoir suppléé au vuide qu'ont dû causer, dans les cinq cents mille habitans qui couvroient ce sol, les meurtres et les dévastations auxquelles il a été en proie.

Boardon demande que les calculs de la commission soient rectifiés d'après les états dressés en 1789. — Adopté.

Sur la proposition de Jard-Pauvilliers, le conseil arrête que les presbytères seront vendus comme le reste des domaines nationaux. Et sur la proposition d'un autre membre, que les chanoinesses de Nivelles ne soient point supprimées.

La discussion s'engage sur la question de savoir lequel des deux projets sur la calomnie présentés par Pastoret et par Daunou auroit la priorité.

Dumolard la demande pour le projet de Pastoret. La définition de la calomnie donnée par Daunou lui paroît trop vague et laisse trop de prise à l'arbitraire et aux passions des hommes en place que des écrivains auroient le courage de dénoncer à l'opinion publique. Ce projet d'ailleurs si sévère contre tout simple citoyen qui se dévoue au dangereux état d'écrivain, est muel à l'égard des représentants du peuple qui se livrent aussi à cet égard. D'où vient un pareil privilège ?

Lamarque est d'un avis opposé, tout en rendant hommage aux services rendus par la liberté de la presse, il

pens qu'il faut, par des mesures sévères, réprimer la licence des écrivains.

Mailhe soutient l'opinion de Dumolard; comme lui il fait remarquer la réticence de la commission sur les représentans du peuple journalistes. On étoit empressé, dit-il, de proposer des mesures contre les autres écrivains, mais on ajourne pour ce qui concerne les représentans journalistes. Qui plus qu'eux cependant calomnie impunément et la majorité des deux conseils, et les membres du directoire? Qui plus qu'eux verse les soupçons sur les plus purs républicains? Qui plus qu'eux cherche à enlever la confiance publique aux principaux dépositaires de l'autorité nationale? Punissons la calomnie, mais sans partialité; punissons la calomnie, mais qu'elle soit si bien caractérisée que les peines ne portent point atteinte à la liberté de la presse.

La discussion se prolonge encore un instant; après quoi la priorité est accordée au projet de Dannou, qui sera discuté demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PARADIS.

Séance du 8 nivôse.

Le conseil approuve la résolution, qui met un fonds à la disposition des commissaires de la trésorerie.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 9 nivôse.

La discussion s'est engagée sur le 1<sup>er</sup> article du projet de Dannou. Jard-Pauvilliers a proposé quelques amendemens. Il demandoit qu'il ne fût accordé aucun délai pour fournir les preuves matérielles d'une calomnie; trois jours pour fournir les preuves testimoniales, et que les représentans du peuple fussent tenus de faire signer leurs journaux par quelqu'un qui seroit responsable.

Divers autres amendemens sont successivement proposés et la plupart adoptés par Dannou; mais quand il relit la rédaction des deux premiers articles, une foule de réclamations s'élevèrent.

Il s'agissoit de comprendre dans ces articles les inculpations sur les mœurs, la moralité, l'honneur des citoyens. Divers membres soutiennent que ces définitions sont trop vagues. Le projet de Pastoret est bien plus précis et plus clair, dit Thibaudeau.

Pourquoi d'ailleurs exiger dans de certains cas des preuves matérielles? pourquoi dans d'autres des preuves testimoniales? pourquoi n'accorder que trois jours pour ces dernières? Un citoyen n'auroit-il pas le droit d'administrer telles preuves qu'il voudra? Vous briserez la plume dans la main des écrivains courageux? Personne n'osera plus dénoncer une conspiration?

Lecoqte pense qu'on peut aussi calomnier verbalement dans un grand cercle, dans un lieu public, par un placard manuscrit.

Tant d'amendemens et de débats font que bientôt le conseil ne s'entend plus; on demande le renvoi à la commission; il est rejeté, et Jard-Pauvilliers propose de comprendre dans la résolution les calomnies imprimées et manuscrites.

Cambacérés réclame avec force contre cette proposition. Quoi! s'écrie-t-il, on pourra me faire un crime de ce que j'aurai écrit à un homme dans le secret de l'amitié! Ah! que la lassitude ne nous arrache pas de pareilles loix. Je demande de nouveau le renvoi.

Le renvoi est ordonné.

Treillard vient ensuite proposer tout doucement d'adjoindre à la commission ceux des membres qui ont parlé sur le projet.

Cambacérés fait sentir que cette proposition a quelque chose d'inconvenant: il ne s'agit que de deux articles. Comment donc des membres, qui ne sont peut-être pas de l'avis du projet en entier, pourront-ils proposer des amendemens à une partie de ce projet qui se lie au reste? Il demande à n'être pas adjoint à la commission, ou à avoir la liberté d'examiner la totalité du projet.

L'adjonction est d'abord caduque; mais Lamarque et Hardy ne veulent pas que ce soit pour le tout. On se joint au conseil, dit ce dernier; on veut favoriser les diffamations; on n'en veut pas finir, et je sais bien pourquoi.

Cambacérés s'explique: il rappelle qu'il n'a pas demandé la refonte du projet que, pourtant il trouve insuffisant, mais qu'il a voulu faire sentir, ce qui est vrai, que dans un projet où tout se tient, pour changer deux articles il faut avoir le droit de changer le tout. De la discussion amicale et fraternelle qui vient d'avoir lieu, (on rit) il s'ensuit, dit Cambacérés, qu'on s'est joué du conseil; qu'on ne veut pas que les calomnieurs soient punis; qu'on favorise la diffamation, etc. etc. Si je prends tout cela pour mon compte, et que je me croie calomnié, comment, je vous le demande comment ferai-je pour administrer la preuve de ce délit? Vous voyez bien que votre loi n'est pas complète.

Après quelques débats encore, le conseil décide d'abord qu'il ne passe pas à l'ordre du jour sur l'adjonction pour renvoyer tout le projet, et ensuite il rejette cette proposition.

Ces deux décisions contradictoires excitent des réclamations. On fait une deuxième épreuve; elle donne le même résultat. Cette discussion continuera demain.

Bourse du 9 nivôse.

Amsterdam... 60 $\frac{1}{4}$ , 61 $\frac{1}{2}$ .	Marseille..... $\frac{1}{2}$ bénéfice.
Hambourg... 193, 190 $\frac{1}{2}$ .	Bordeaux... $\frac{1}{2}$ perte. 2 mois.
Madrid..... 11 l. 3 mois.	Or fin..... 101 l. 5 s.
Madrid effective... 13 l. 12 s.	Ling. d'arg... 50 l. 7 s. 6 d.
Cadix 10 l. 17 s. 6 d. 3 mois.	Piastre..... 5 l. 4 s.
Cadix effective... 13 l. 10 s.	Quadruple..... 79 l.
Gènes... 91, 90 $\frac{1}{2}$ , 91 $\frac{1}{2}$ .	Ducat d'Hol..... 11 l. 7 s.
Livourne..... 103.	Souverain..... 35 l. 15 s.
Bâle..... $\frac{1}{4}$ perte à vue.	Guinée..... 25 l.
Lausanne..... 1 $\frac{1}{2}$ perte.	Mandat, 1 l. 18 s. 3 d., 18 s. 4 d.
Londres... 24 l. 7 s. 6 d.	19, 2 liv., 1 l. 19 s. 9 d.
Lyon..... au pair.	19 s. $\frac{1}{2}$ .

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 510 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 380 livres. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 1 liv. 19 s. — Idem Saint-Domingue, 1 liv. 16 s. 6 d. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 3 s. 6 d. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 19 s. — Savon de Marseille, 19 s. — Chandelle, 12 s.

N C

Arrêtés du  
Fermiers  
révolution  
sur les

Prix  
16 liv. p

Le 17 d  
régimens d  
et confia c  
nomama col  
d'aides-de  
les anciens  
la cour, le  
placé par le  
Villowska  
cour.

On assu  
an premier  
de 80 mille  
peroit que  
volontaires  
bler au bes  
huit mille  
possible qu  
elle est sur  
objet de re  
nombreux  
teur et ty  
prend, il  
si grande  
une révolu  
Le chev  
présenté p  
an principa  
majestés,  
croit qu'il  
qui sont da